



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Bonnie Tideridge

22/10/2019



0000159257

LA GARDE DES SCAUX,
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris le

18 OCT. 2019

Madame la Contrôleure générale,

A l'issue de votre visite du 4 au 6 juin 2018 du centre éducatif fermé de Trièves, vous m'avez adressé, en avril 2019, votre rapport et je vous en remercie.

Vos dix-neuf recommandations portent sur trois domaines principaux relatifs à la gestion immobilière, aux ressources humaines et à la prise en charge éducative.

Vous soulignez dans votre rapport la nécessité de certains aménagements dans les espaces de vie.

La réfection du plafond de la salle de restauration et du coin télévision est prévue pour le deuxième semestre 2019. En complément je vous informe que dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements 2020-2022, plusieurs aménagements ont été demandés pour améliorer les conditions de vie des mineurs et l'accueil des familles.

Vous préconisez également que le centre éducatif fermé dispose d'un personnel éducatif suffisamment qualifié et formé et que la direction s'efforce d'avoir un effectif d'éducateurs à parité hommes-femmes.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse s'est engagée dans une démarche de diversification des viviers de recrutement notamment en développant les conventions de partenariat avec les instituts de formation du travail social (IFTS) ou encore la filière sciences et techniques des activités sportives (STAPS). L'association gestionnaire s'est d'ailleurs déjà engagée dans cette démarche en programmant des interventions à l'IFTS dès septembre 2019, en accueillant des stagiaires éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs au sein du centre éducatif fermé et en diffusant plus largement les offres d'emplois.

Madame Adeline Hazan,
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS Cedex 19

13 Place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01.44.77.60.60

Concernant la formation des personnels de centre éducatif fermé, le plan dédié mis en place en 2016 a été refondu en 2019 et s'articule autour de trois volets complémentaires : une formation systématique d'accompagnement à la prise de poste, une formation sur site préparatoire à l'ouverture ou à la réouverture d'une structure, le déploiement du plan national de formation dans une dimension pluri institutionnelle et pluridisciplinaire. Ce plan est mis en œuvre par l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse tant dans le secteur public que dans le secteur associatif habilité.

Quant à la parité homme-femme, elle est évidemment souhaitée, la mixité étant essentielle tant pour le fonctionnement du collectif de travail que pour la qualité de l'action éducative conduite dans l'ensemble des structures prenant en charge des mineurs en difficulté. Pour autant, les difficultés de recrutement et le faible nombre de candidatures féminines reçues, ne facilite pas le respect de ce principe. C'est notamment le cas du centre éducatif fermé relais du Trièves.

Vous relevez que les fouilles corporelles par déshabillage intégral, y compris sous un peignoir, ne sauraient être admises dans un centre éducatif fermé. Vous recommandez que la direction de l'établissement y mette fin et promeuve des modalités de contrôle moins attentatoires aux libertés fondamentales du mineur.

Cette pratique est totalement interdite, une note du 30 novembre 2015 le réaffirme.

Dès qu'une pratique de ce type est révélée, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse s'assure qu'elle cesse immédiatement ce qui est aujourd'hui le cas au centre éducatif fermé de Trièves.

Vos recommandations, relatives aux plannings hebdomadaires des mineurs qui ne doivent pas mentionner des informations à caractère confidentiel, au respect du choix vestimentaire des mineurs et à l'information sans délai du parquet pour tous types d'agressions survenues au sein de la structure, sont aujourd'hui suivies d'effet.

D'autres recommandations, telles que les règles de correspondances téléphoniques et de tabagisme ou encore l'organisation de la scolarité sont en cours de travail au sein de la structure.

Concernant votre recommandation relative à l'accès aux soins, en particulier dentaires, l'infirmière, nouvellement recrutée, devrait permettre de tisser un réseau santé notamment sur la question de ce type de soins. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que ces derniers restent compliqués à mettre en place pour les jeunes accueillis. Depuis peu, le centre éducatif fermé collabore avec un nouveau dentiste qui a accepté de nouveaux patients, mais qui se situe à Mens, soit à une trentaine de kilomètres du centre éducatif fermé.

Concernant le règlement de fonctionnement, un travail de réactualisation est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2019. Il intégrera vos recommandations relatives aux sanctions et à leur individualisation. Quant à la suppression d'un retour en famille, elle n'est pas une sanction en réponse à un incident, mais une décision du magistrat au regard du contexte familial.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de mes salutations distinguées. *et cordialement,*


Nicole BELLOUBET